



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 26 mai 2025 – Délibération n°063

**Convocation envoyée,
affichée et mise en ligne
le : 22/05/2025**

Nombre de membres :

- En exercice : 28
- Présents : 15
- Pouvoirs : 5
- Votants : 20
- Absents : 8

Résultats :

- Pour : 20
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Liste des délibérations
affichée et mise en ligne
le : 28/05/2025**

Objet : LOCATION DES BOUTIQUES EPHEMERES DE LA CITE MEDIEVALE : PLAFONNEMENT DES TARIFS

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-six mai à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Séverac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la médiathèque de Séverac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Edmond GROS

Secrétaire de séance : Madame Régine ROZIERE

Présents : Thierry BOURREL - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse — DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - FABRE Emilie - MAJOREL Aurélien - MULLER Geoffroy - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc - TAJAN Isabelle.

Absents : ANGLADE Clémence - BORIE Nina - BOUDIAS DECROIX Nathalie (pouvoir à BRUNET Mélanie) - CAPUS Françoise (pouvoir à DUTRIEUX Patrick) - CONSTANS Mathieu - FOS Mariana (pouvoir à ROZIERE Régine) - JARROUSSE Caroline - LAURAIN Damien - LABRO Isabelle - LAYRAL Rémi (pouvoir à CARON Annick) - MAJOREL Aimé (pouvoir à GROS Edmond) - MURET Yvain - RAGOT Annie

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre des arts dans la cité, la commune met à disposition des boutiques au profit d'artisans, commerçants ou associations durant la saison estivale, en vue d'animer la cité médiévale.

Il propose au conseil municipal de fixer les tarifs de location suivants à compter de l'été 2025 :

- Mise à disposition : 50 € / mois / artisan plafonné au montant du loyer arrêté chaque année par décision du maire.
- Pour les collectifs d'artisans de minimum 5 personnes et maximum 12 personnes, structurés en association : une remise de 50 € sur le loyer du collectif est appliquée.
- Charges : 15 € / mois pour l'électricité + 15 € / mois pour la consommation d'eau.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et suivants,

Vu La délibération 2024-068 en date du 10 juin 2024 ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : D'APPLIQUER les tarifs ci-dessus à compter de la saison d'été 2025 pour les locations des boutiques de la cité médiévale.

ARTICLE 2 : D'ABROGER la délibération précédente (2024-068) ;

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Edmond Gros



Le secrétaire de séance
Régine ROZIERE

A blue ink signature of Régine ROZIERE.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture